

Questions orales

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que l'esprit des lignes directrices en cause se doit d'être respecté; or nous n'avons aucun élément, aucun indice qui nous porte à croire qu'il y a eu manquement à ces lignes directrices. Si l'honorable député a des exemples bien précis et bien étoffés à donner à la Chambre, qu'il le fasse. Oui, il y a des lignes directrices à ce sujet, et nous croyons qu'elles ont été observées et qu'elles doivent être observées.

[Traduction]

L'UTILISATION D'AVIONS DU GOUVERNEMENT PAR LE MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, en ce qui concerne tout particulièrement le ministre de la Justice, vendredi de cette semaine, il aura sur trois jours consacré trois heures et quart aux affaires du gouvernement. Selon le comité d'organisation de sa campagne, le reste du temps a passé en réunions avec les délégués au congrès d'investiture du prochain chef libéral. Cela le regarde, mais quand il se sert des avions du gouvernement pour aller rencontrer les délégués, c'est l'affaire des contribuables. Le premier ministre suppléant est-il persuadé ou se persuadera-t-il qu'il était strictement et essentiellement nécessaire que le ministre de la Justice utilise les JetStar du gouvernement pour son dernier voyage dans les Maritimes?

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, le ministre de la Justice, comme l'a d'ailleurs admis l'honorable député, a dû utiliser ces avions pour s'occuper des affaires du gouvernement, et en particulier de son ministère. J'ai mis au défi tantôt l'honorable député d'être beaucoup plus précis dans ses attaques, s'il en a vraiment, et de nous indiquer comment un ministre en particulier, en l'occurrence le ministre de la Justice, aurait pu abuser de l'utilisation des avions à la disposition du gouvernement. Au contraire, de par la question, il appert qu'effectivement le ministre de la Justice a utilisé des avions pour traiter des affaires émanant de son ministère et pour représenter le gouvernement. Si par la même occasion il a rencontré des délégués, c'est sans doute là une coïncidence.

[Traduction]

M. Lewis: Maintenant que mon collègue est premier ministre suppléant, son nom figurera peut-être sur la liste de distribution.

LA RÉSERVATION DES JETSTAR

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, le ministre et la Chambre n'ignorent pas que John Turner continue de voyager à bord des avions à titre de membre du conseil d'administration du Canadien Pacifique. Ce conflit d'intérêts mis à part, que fera le gouvernement à l'avenir pour s'assurer que les ministres du cabinet qui réservent les JetStar s'en servent vraiment pour vaquer aux affaires de l'État et non pour de petites escapades, comme mon collègue avocat le comprendra?

• (1420)

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, encore une fois, c'est une allégation qui est très vague. J'ai mis le député au défi de nous donner un exemple précis d'un abus ou d'un manquement aux lignes directrices. Les lignes directrices sont claires, elles existent, nous les suivons; et à moins que nous ayons quelque chose de précis concernant un manquement à ces lignes directrices, il n'est pas besoin de commenter quoi que ce soit. L'intention du gouvernement, c'est de les faire respecter, de voir à ce qu'elles soient respectées, et nous sommes d'avis que jusqu'à maintenant tous les ministres les ont respectées.

Si le député a une accusation précise à faire, s'il a l'exemple d'un manquement flagrant, eh bien qu'il l'énonce, et à ce moment-là, nous enquêtons.

* * *

[Traduction]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

PETRO-CANADA—L'ACHAT DE MEUBLES PAR DES CADRES SUPÉRIEURS

M. Peter Elzinga (Pembina): Lundi, monsieur le Président, j'ai posé quelques questions au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet de conflits d'intérêts mettant en cause encore une fois des sommes considérables du Trésor public. En l'absence du ministre, je pose ma question au premier ministre. Le sous-ministre de l'Énergie a-t-il eu l'occasion de se renseigner au sujet de l'affaire que j'ai soulevée et des craintes que j'ai exprimées? Si oui, le premier ministre peut-il nous mettre au courant? Peut-il aussi nous dire si des mesures vont être prises de façon à écarter toute possibilité de conflits d'intérêts à l'avenir?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, on me dit que l'affaire est toujours à l'étude. Je ne suis donc pas en mesure d'en dire davantage.

LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le premier ministre. Il semble évident que certaines personnes font des bénéfices excessifs au détriment des contribuables. Le premier ministre a-t-il l'intention de dissiper ces inquiétudes en établissant des directives strictes sur les conflits d'intérêts, non seulement pour les fonctionnaires mais aussi pour les employés des sociétés d'État?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Ces directives existent déjà, monsieur le Président. Elles s'appliquent aux fonctionnaires, aux députés et, d'une façon générale, à tout employé de l'État. Je le répète que l'enquête n'est pas terminée et que je ne peux rien dire de plus. En ce qui concerne l'émission de directives sur les conflits d'intérêts dans l'avenir, le député sait que, il y a environ une semaine, nous avons reçu le rapport sur les conflits d'intérêts et les diverses directives, rapport que j'avais demandé au comité présidé par l'honorable Mitchell Sharp. A mon avis, il conviendrait que le Parlement l'étudie et qu'un futur gouvernement y donne suite.